



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre en exercice : 39

Présents : 27

Votants : 36

Date de la convocation : 10 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix-neuf heures trente – Centre Culturel « Les Arcades » de CREON, sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON, Président.

PRESENTS (27): BARON : Mme Sophie RENAUD, M. Olivier RIBEYROL **CAPIAN :** M. Frédéric LATASTE, **CREON :** M. Pierre GACHET, M. Stéphane SANCHIS, Mme Fabienne IDAR, M. Manuel ROQUE, Mme Josette BERNARD, M. Alain ZABULON, Mme Lydie MARIN **CURSAN :** M. Ludovic CAURRAZE, M. Frédéric PAUL **HAUX :** M. Romain BARTHET-BARATEIG, **LA SAUVE MAJEURE :** M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **LE POUT :** M. Jean Luc JOYEUX, **LOUPES :** Mme Véronique LESVIGNES, Mme Agnès TEYCHENEY **MADIRAC :** M. Bernard PAGES **SADIRAC :** M. Patrick GOMEZ, M. Benjamin AUDUREAU, Mme Estelle METIVIER, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Cédric ANTON, **SAINT GENES DE LOMBAUD :** Mme Maryvonne LAFON **SAINT LEON :** M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS :** M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (09) : **BARON :** M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY pouvoir à Mme Sophie RENAUD, **BLESIGNAC :** M. Jean François THILLET pouvoir à Mme Maryvonne LAFON **CAPIAN :** M. Franck LUQUE pouvoir à M. Frédéric LATASTE, **CREON :** Mme Mathilde FELD pouvoir à Mme Fabienne IDAR, M. Pascal RAUZY pouvoir à Mme Lydie MARIN, **HAUX :** M. Jérémy VAROQUI pouvoir à M. Alain ZABULON, **LE POUT :** Mme Ramona CHETRIT pouvoir à M. Jean Luc JOYEUX, **SADIRAC :** M. Patrick LE BARS pouvoir à M. Patrick GOMEZ, Mme Clara MOURGUES pouvoir à Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER,

ABSENTS (03) : **CAMIA ET SAINT DENIS :** M. William TITE, **LA SAUVE MAJEURE :** Mme Florianne DUVIGNAC **SADIRAC :** Mme Elodie DUBEDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne Mme Josette BERNARD délégué e communautaire de la Commune de CREON secrétaire de séance.

OBJET : ENGAGEMENT A LA DEMARCHE DE RENOUVELLEMENT DE LA CTG DU CREONNAIS (CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE)

Rapporteur : Monsieur Benjamin AUDUREAU, Vice- Président en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la parentalité

I. Contexte :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf),

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de la Gironde en date du 6 juillet 2020 concernant la stratégie de déploiement des CTG,

Par ailleurs,

Considérant les statuts de la Communauté de Communes (délibération n° 44.09.19, du 20 septembre 2019), au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire qui lui confère la responsabilité de la mise en œuvre de la politique territoriale en faveur de l'enfance, de la jeunesse, des familles et de l'accès au droit ; ainsi que le soutien par des subventions de fonctionnement accordées aux associations culturelles ou de loisirs ; et la mission de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

II. Explications :

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes du Créonnais (CCC) et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde (CAF) se sont engagées dans une politique et une coopération pour développer et consolider des actions conjointes à destinations des familles créonnaises.

Ce partenariat privilégié a depuis toujours pour objectifs d'apporter aux familles tous les services et les prestations nécessaires à un soutien et un accompagnement dans leur vie familiale. Il s'est matérialisé par des dispositifs contractuels qui se sont succédés : les Contrats Temps Libre, les Contrats Enfance-Jeunesse... Depuis la convention d'objectifs et de gestion (COG 2018-2022) signée avec l'Etat, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a engagé une évolution de ses modalités de conventionnement avec les collectivités territoriales avec une volonté renforcée de lisibilité et d'efficience de son intervention globale pour les familles sur les territoires. L'objectif est de sortir d'une pratique par dispositifs parfois complexe pour tendre vers un véritable projet global de l'accompagnement des familles, en impulsant, en accompagnant et en soutenant un projet social de territoire, concerté, adapté aux besoins de la population et notamment des publics les plus fragilisés.

Cette volonté s'incarne dans le dispositif contractuel de Convention Territoriale Globale (CTG). La CTG devient donc en 2021 le cadre de référence de cet engagement conjoint entre la CAF de la Gironde et la Communauté de Communes du Créonnais par la signature d'une première CTG 2022/2025, approuvée par délibération du Conseil communautaire du 19 octobre 2021 délibération 46.10.21.

La création de cette première CTG du créonnais privilégie une démarche transversale et a permis de faire émerger un Projet Social de Territoire (PST) visant à maintenir et à développer les services aux familles. Ce projet a été établi à partir d'un diagnostic partagé du territoire tenant compte de l'ensemble des problématiques et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe (collectivités, associations, habitants, etc.).

Ce Projet Social territorial a d'ores et déjà permis depuis 3 ans :

- La création de nombreuses places d'accueil en ALSH avec une ouverture en continu pour les familles, la création d'un Conseil des Jeunes Citoyens avec le soutien de projets de jeunes sur tout le territoire comme les Estivales ou Fiest'Ados, la création d'une CIAPH, la mise à disposition gratuite et accessible de matériels pédagogiques inclusion, la mise en place de permanences famille pour les questions autour du handicap, la création d'un répertoire pour orienter et informer le familles, la création d'une fête des familles, le relogement du centre social la Cabane à projets dans des locaux adaptés, la mise en place de nombreuses actions autour du numérique
- Le développement des dispositifs existants comme le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité CLAS (étendu à 3 villes en élémentaire), de développer le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle pour permettre à plus de jeunes et d'enfants d'avoir accès à la culture sur le territoire, de renouveler l'OPAH et de multiplier les solutions de logements d'urgence.

Globalement, la mise en place du projet social de territoire sur le créonnais a ancré une dynamique de coopération entre les différents acteurs socio-éducatifs. La création, ou le développement, de groupes réseaux par thématique illustre parfaitement une démarche de transversalité et de coopération territoriale.

III. Projet de renouvellement :

Le dispositif CTG actuel a été signé jusqu'au 31 décembre 2025. Son renouvellement s'appuie sur plusieurs étapes essentielles :

- 1- La mise à jour du diagnostic des besoins et de l'offre d'identifier ceux déjà existants et les nouveaux à couvrir le cas échéant enrichie de l'analyse des besoins sociaux du CCS
- 2- La définition des enjeux du territoire et les axes stratégiques à développer
- 3- La co construction du plan d'action visant à développer ou consolider l'offre de service
- 4- La rédaction du document stratégique CTG sur la base des enjeux et des actions concrètes travaillées dans les étapes précédentes.

Les élus avec l'appui du service familles et vie associative de la communauté de communes, constitué des trois postes de chargés de coopération opérationnelles, mèneront la démarche de renouvellement avec tous les acteurs locaux : élus, associations, habitants, institutions... selon l'échéancier suivant :

	2023					2024					2025							
	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin / Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv	Fév	
Bureau et Conseil communautaire																		
Conseils municipaux																		
Instances CDC																		
Commission PE-E-I																		
Copil																		
Cotech																		
Diagnostic / état des lieux																		
Démarche																		
Recherches																		
Formalisant et priorisation projets																		
Actions par les groupes réseaux																		
Plan d'action																		
Fiches actions																		
Retroplanning 4 années																		
Rédaction finale																		
Ajustements et allers/retours CAF - CDC																		
CAF																		
Commission CAF																		
Signature institutionnelle																		

IV. Proposition de Monsieur le Président :

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser Monsieur Le Président à affirmer l'engagement de la communauté de Communes dans la démarche de renouvellement de la CTG.

V. Délibération proprement dite :

***Ainsi, après avoir entendu les explications précitées,
Les membres du Conseil Communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés
-APPROUVENT les dispositions qui précèdent
- CHARGENT M. le Président d'affirmer l'engagement de la communauté de Communes du Créonnais dans la démarche de renouvellement de la CTG.***

Monsieur le Président,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

* rappelle que depuis le 1^{er} décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet « télérecours citoyen » en suivant les indications disponibles sur : www.telerecours.fr

Fait et délibéré ce jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Le Président de la Communauté de Communes du Créonnais

Josette BERNARD

Alain ZABULON



Le Président
Alain ZABULON

Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le



ID : 033-243301215-20240917-380924-DE
